

préavis de grève dans l'éducation pour les 26 et 27 février

Les syndicats invités au dialogue



Boualem Amoura, secrétaire général du Satef.
© Louiza Ammi/liberté

Selon le secrétaire général du Satef, les syndicats sont reçus sur “injonction” du gouvernement.

Vingt-quatre heures seulement après avoir déposé un préavis de grève pour les 26 et 27 février prochains, les six syndicats autonomes constituant l'intersyndicale de l'Éducation nationale (Unpef-Cnapeste-Snte-Snapst-Cela-Satef) sont conviés, séparément, à des rencontres bilatérales de conciliation avec le département de Nouria Benghabrit. Le secrétaire général du Satef, Boualem Amoura, a confirmé avoir été destinataire d'une invitation pour une séance de conciliation pour demain à 13h, en laissant entendre que d'autres syndicats seront reçus également.

Toutefois, il a indiqué que “chaque syndicat sera reçu séparément”. Il a rappelé que “le ministère ne reconnaît pas l'intersyndicale”. Selon lui, les syndicats sont reçus sur “injonction du gouvernement”. “Nous allons aller au dialogue parce que c'est une exigence de la loi. En outre, nous ne le (dialogue, ndlr) refusons pas, pour peu qu'il soit sérieux”, a déclaré le SG du Satef.

Pour notre interlocuteur, le Satef accepte “sans préalable et sans condition” cette invitation à une séance de conciliation. Parmi les revendications soulevées par l'intersyndicale des fonctionnaires et des travailleurs de l'éducation, il y a d'abord le rejet de la décision du ministère de l'Éducation nationale de prendre en compte le travail de la commission mixte chargée de la révision du statut particulier, en élaborant son projet sans la participation des syndicats et ensuite l'application immédiate du décret 14-266 avec effet rétroactif. Il est également question du rétablissement dans leurs droits des catégories lésées lors du reclassement.

Sur les plans éducatif et pédagogique, l'intersyndicale de l'Éducation revendique la révision des programmes et

des méthodes en fonction du niveau des élèves, en particulier dans l'enseignement primaire, ainsi que l'amélioration de la formation et des conditions de travail et de scolarisation, et la réduction du volume horaire de tous les cycles. L'intersyndicale réclame également la levée des restrictions à la liberté d'exercice de l'activité syndicale au niveau local et national (PV communs, octroi de sièges et levée des sanctions et des poursuites judiciaires contre les syndicalistes).

AMAR R.